

# **BATIMATEC**

*18<sup>ème</sup> Salon International du Bâtiment,  
Des matériaux de construction  
Et des Travaux Publics*

**ALGER du 3 au 7 mai 2015**



## **PAVILLON FRANCE**

**Palais des Expositions d'Alger**

## Contexte et objectifs

### Dernières Actualités du BTP en Algérie :

#### Plan quinquennal 2015-2019 orienté BTP :

##### 50 Milliards USD pour le BTPH :

Le plan quinquennal 2015-2019 prévoit la construction de 1,6 millions de nouveaux logements parmi lesquels :

- 817 projets de logements publics locatifs (LPL),
- 724.000 logements ruraux,
- 255.000 logements promotionnels aidés (LPA),
- 86.000 logements de type location-vente (AADL),
- 15.000 logements promotionnels publics (LPP).

Concernant le précédent plan (2010-2014), sur les 1,2 millions de logements prévus seulement 693.000 unités ont été réceptionnées en fin 2014, le reste des logements devra être livré en 2015.

Afin d'atteindre cet objectif une enveloppe de 17 Milliards DZD a été accordé à la SGP INDJAB, le consortium qui regroupe 57 entreprises publiques opérant dans les domaines liés aux BTPH, prévoit la réalisation de cinq usines de préfabrication de logements au premier trimestre 2015, ces nouvelles usines permettront la livraison de 24 000 logements par an d'ici la fin 2017.

##### Les infrastructures : de grands projets en perspective :

En plus du BTPH, d'autres grands projets d'infrastructures sont en cours de lancement, le plan 2015-2019 prévoit la création de :

- 9 Nouveaux Centres Hospitaliers,
- Un nouveau siège pour le Parlement et le Sénat Algérien en plus de 5 villes nouvelles,
- 172 hôpitaux,
- 80 stades,
- 400 km de la Transsaharienne.
- 1 000 km d'autoroutes,
- 700 km de voies express
- plus de 7 000 km de routes et chemins nationaux,
- la construction de 1.500 ouvrages d'art,...

## Quelques chiffres du salon BATIMATEC 2014

La manifestation est confirmée comme la vitrine du secteur du BTP en Algérie.

Les pays étrangers représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Egypte, Emirats Arabes Unis, Espagne, Finlande, France, Grande Bretagne, Italie, Pologne, Portugal, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Au total : 1100 entreprises exposantes dont 651 correspondant à la participation étrangère.

Une surface totale d'exposition de 22 000 m<sup>2</sup>

Visiteurs : environ 40000.

Le Pavillon France était représenté par 73 sociétés sur une surface de 1200 m<sup>2</sup>

**Secteurs d'activité** : Gros œuvre du Bâtiment et des Travaux Publics, Second œuvre du BTP, Equipements et matériel de construction, services liés aux BTP

Dans ce contexte, CCI International PACA et le CADEFA organiseront à nouveau en 2015 le Pavillon France, labellisé par UBIFRANCE pour la :

### 18<sup>ème</sup> Edition du SALON BATIMATEC Salon International du Bâtiment, des Matériaux de Construction Et des Travaux Publics du 3 au 7 mai 2015

Ce Salon est ouvert exclusivement aux professionnels

#### Cette année encore vous pourrez bénéficier :

- d'un regroupement français avec stands propres au Pavillon France
- d'une Journée France clôturée par un cocktail
- d'un catalogue France
- de la création d'une identité visuelle

**En option** : Possibilité d'organisation par la CCI AF de Rendez-vous ciblés et personnalisés : 600 € HT pour 6 à 8 rendez-vous sur le site et pendant le salon – Contact : Marie-Hélène RECH

## Vos interlocuteurs

CCI INTERNATIONAL PACA

CCIR PACA – 8, rue Neuve Saint Martin – 13221 Marseille Cedex 01

Marie-Hélène RECH

Tel : 04 91 14 42 66

Fax : 04 91 39 34 53

Email : [marie-helene.rech@paca.cci.fr](mailto:marie-helene.rech@paca.cci.fr)

Paule TOURNIAIRE

Tel : 04 91 14 42 52

Email: [paule.tourniaire@paca.cci.fr](mailto:paule.tourniaire@paca.cci.fr)

Graziella FIGARELLA

Tél : 04 91 14 42 91

Fax : 04 91 39 34 53

Email : [graziella.figarella@paca.cci.fr](mailto:graziella.figarella@paca.cci.fr)

# Votre déplacement

**CE PAYS NECESSITE L'OBTENTION D'UN VISA D'AFFAIRES. LES FORMULAIRES DEVRONT ETRE RETIRES ET DEPOSES PAR VOS SOINS AU CONSULAT GENERAL DE VOTRE VILLE.**

## Formalités :

### **Documents à fournir au consulat pour votre demande de visa :**

- Lettre d'invitation professionnelle que l'organisateur en Algérie vous fournira (Adresser votre demande par mail à : marie-helene.rech@paca.cci.fr en Précisant : le nom, la fonction, les dates du séjour)
- l'ordre de mission de votre société pour la ou les personnes qui se déplacent
- Attestation d'assurance (voir assistance médicale au dos de votre carte bleue)
- passeport (validité + 6 mois)
- photocopie passeport (pages photo et adresse)
- 2 ou 3 photos d'identité selon le consulat
- 85€ en espèces par personne pour 1 séjour de 1 à 90 jours
- 125€ en espèces par personne pour 1 séjour supérieur à 90 jours
- formulaires de demande de visa dûment complétés en 2 exemplaires

**Attention ! Le délai d'obtention des visas est désormais de 14 jours**

## **IMPORTANT**

**Merci de bien vouloir retourner le Contrat de Participation (formulaire1)  
Dûment complété avant le 10 mars 2015**

Vous venez de recevoir le Dossier Technique Exposant pour votre participation au sein du Pavillon France au BATIMATEC 2015.

Outil de travail conçu pour simplifier votre participation, il contient tous **les éléments et bons de commande** relatifs aux différentes prestations proposées par la CCI INTERNATIONAL PACA et le CADEFA

**Afin de bénéficier au mieux de ces services, nous vous invitons à retourner votre contrat de participation dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'acompte à l'ordre de : **CCIR PACA** représentant 50 % du montant total.**

**À l'adresse suivante :**

### **CCI INTERNATIONAL PACA**

CCIR - PACA  
8 Rue Neuve Saint Martin  
13221 Marseille Cedex 01

# Informations Pratiques

## Paiement :

Le règlement s'effectue en deux versements :  
50% à la réservation.

Le solde à réception de facture (30 jours avant l'ouverture du salon).

Tout règlement non reçu à ces dates, donne le droit à la CCI International PACA de disposer de la surface réservée.

## Matériel supplémentaire :

Si vous souhaitez commander du matériel supplémentaire, CCI International PACA et CADEFA vous adresseront la liste du matériel et les prix du mobilier disponible.

## Enseigne : Formulaire 2.

## Catalogues de l'exposition : Merci de nous adresser le formulaire 4.

Chaque entreprise bénéficie d'une insertion sur le catalogue général et le catalogue du Pavillon France.

Si vous souhaitez faire paraître une publicité de votre entreprise sur le catalogue du pavillon France merci de nous retourner le formulaire 3.

## Badges exposants et carte d'entrée :

Les badges exposants vous seront fournis la veille de l'ouverture de la manifestation par les organisateurs.

## Cartes d'invitation :

CCI International PACA et le CADEFA vous adresseront les cartes d'invitation sous format électronique.

## Transport du matériel :

Merci de prévoir toutes les formalités de douane relatives à votre matériel.

Nous restons à votre disposition pour vous indiquer les transporteurs qui ont l'habitude de travailler sur ce type d'opérations.

## Réservation d'hébergement :

Des réservations ont été faites par nos soins auprès de l'Hôtel HILTON : 165 € en tarif préférentiel (au lieu de 325 €) petit déjeuner inclus, dans la limite des disponibilités de l'hôtel.

Un bulletin de réservation hébergement vous sera adressé dès réception de votre contrat de participation

## Réglementation :

1. Nous vous rappelons que selon le règlement général du salon BATIMATEC, « les admissions au salon BATIMATEC 2015 sont personnelles et incessibles ».
2. Aussi, "sauf autorisation expresse de l'organisateur, il est interdit à l'exposant de sous-louer son stand ou d'y présenter des articles pour le compte d'un tiers ou d'y faire la publicité de fabrications autres que les siennes".
3. Chaque exposant au salon devra être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité (cf article 9 des conditions générales de vente salons)

# BUDGET H.T.

**Pour un Stand de 12 m<sup>2</sup> :** 270 € le m<sup>2</sup>

Equipé d'une table, 3 chaises, 1 meuble bas, moquette, éclairage,  
1 enseigne, 1 inscription aux catalogues, badges, nettoyage 3 240,00 €

Droits d'inscription 350,00 €

TOTAL H.T. 3 590,00€

**Pour un Stand de 9 m<sup>2</sup> :** 270 € le m<sup>2</sup>

Equipé d'une table, 3 chaises, 1 meuble bas, moquette, éclairage  
1 enseigne, 1 inscription aux catalogues, badges, nettoyage 2 430,00 €

Droits d'inscription 350,00 €

TOTAL H.T. 2 780,00 €

**FORFAIT STAND COLLECTIF HT :** 1 500,00 €

CONTRAT DE PARTICIPATION AU SALON

*BATIMATEC du 3 au 7 mai 2015*

Société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

N° de SIRET : .....

Site Web : .....

Me/Mlle/M. : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

Activité : .....

S'engage à participer à l'opération BATIMATEC 2015 au tarif de 270 € le m<sup>2</sup> HT + 350 € HT de droits d'inscription et réserve :

**UN STAND :**

de 12 m<sup>2</sup> au prix de 3 590,00 € HT (droits d'inscription inclus)

de 9 m<sup>2</sup> au prix de 2 780,00 € HT (droits d'inscription inclus)

de ..... m<sup>2</sup> x 270 € HT le m<sup>2</sup> soit ..... € HT + 350 € HT de droits d'inscription

1 stand collectif au tarif forfaitaire de : 1500 € HT (droits d'inscription inclus)

avec angles :  1 : 300€/ HT  Ilôt complet (4 angles) 900€ HT

Souhaite les rendez-vous organisés par la CCI AF sur le site et pendant le salon

Souhaite réservation à l'hôtel Hilton

Insertion publicitaire :  ½ page intérieure 350 € HT,  1 page intérieure 700 € HT (en quadrichromie)

Joint un chèque d'acompte libellé à l'ordre de CCIR PACA de 50% du montant total

*A retourner dès que possible à :*

**Marie-Hélène RECH**  
Tel : 04 91 14 42 66  
mail : marie-helene.rech@paca.cci.fr

**Graziella FIGARELLA**  
Tel : 04 91 14 42 91  
mail : graziella.figarella@paca.cci.fr  
FAX : 04 91 39 34 53

Date

Signature et cachet de l'entreprise

CCI International PACA et le CADEFA se réservent le droit d'annuler la participation à la manifestation pour toutes raisons légitimes et en cas de force majeure.

- Si le quota en nombre de participants n'était pas atteint, CCI International PACA et le CADEFA se réservent le droit d'annuler le stand collectif et vous restitueront alors le montant prévu pour cette prestation en conservant 350 € de droits d'inscription.
- Pour toute annulation imputable à la société à moins de 60 jours du départ, la CCI International PACA et le CADEFA se réservent le droit de facturer les sommes déjà engagées pour la réalisation de cette prestation.
- Le solde sera à payer 30 jours avant le début de la manifestation.

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, d'information, de modification et/ou de suppression des données auprès de la Direction de CCI INTERNATIONAL PACA – 8, rue Neuve Saint-Martin, 13221 Marseille cedex 1 - e-mail: paca.cci.fr

A l'exception des données à caractère personnel nécessaires à l'organisation et l'exécution légales des actions à l'International et notamment, des missions en dehors de l'Union Européenne, la CCI INTERNATIONAL PACA s'engage à ne communiquer aucune autre donnée sans votre consentement préalable. Si vous acceptez que d'autres données puissent être transmises et/ou échangées avec des partenaires et sous-traitants de ces actions et missions, nous vous remercions de bien vouloir cocher la case ci –après

# SIGNALETIQUE DE VOTRE STAND DEMANDE DE BADGES

**A retourner avant le 10 mars 2015**

Je soussigné(e)

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Agissant pour le compte de l'entreprise : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

## **SIGNALETIQUE STAND**

**Nom de la société à faire figurer sur l'enseigne du stand  
(maximum 20 caractères)**


## **DEMANDE DE BADGES EXPOSANTS**

**Nom de la société à inscrire sur le badge : .....**

**Nombre de badges souhaités\* : .....**

\*(4 badges maximum par tranche de 12m<sup>2</sup>)



## *PUBLICITE DANS LE CATALOGUE DES EXPOSANTS DU PAVILLON FRANCE*

**A retourner avant le 10 mars 2015**

Ce catalogue, édité en 1 500 exemplaires, sera remis aux visiteurs professionnels du BATIMATEC 2015 et sera adressé aux entreprises algériennes qui en feront la demande. Afin d'offrir à votre entreprise une plus grande visibilité sur cet événement, et de promouvoir vos produits et/ou vos services, nous vous proposons

**une insertion publicitaire au sein de ce catalogue.**

**Format du catalogue : A5 (14,8 cm x 21 cm à la française)**

**Votre choix d'insertion publicitaire dans le catalogue papier du Pavillon France :**

- |  |          |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> 1 page intérieure en quadrichromie (format portrait)<br>Dimensions : Sans fond perdu : 12,5 cm x 18,5 cm<br>Avec fond perdu : 15,7 cm x 22 cm | 700 € HT |
| <input type="checkbox"/> 1/2 page intérieure en quadrichromie (format paysage)<br>Dimensions : Avec ou sans fond perdu : 8,7 cm x 12,5 cm                              | 350 € HT |

**IMPORTANT !!!**

**Format du support à nous transmettre :**

Fichier CD ROM sur ZIP / Xpress-Mac ou photoshop enregistré sous EPS ou Illustrator. La publicité doit être en **300 DPI (haute définition)**, en précisant la police de caractère, une sortie papier laser de la publicité est requise.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : .....

Fonction : .....

Agissant pour le compte de l'entreprise : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Fait à : .....

Date : .....

Signature et cachet de l'entreprise

**TEXTE A INSERER DANS LE CATALOGUE  
DU PAVILLON FRANCE**

**A retourner avant le 10 mars 2015**

**CATALOGUE EXPOSANT**

Dénomination sociale : .....

Nom et Prénom du Responsable : .....

Fonction : .....

Adresse .....

Code Postal.....Ville.....

Tél.: ..... Fax.: .....

E-mail : ..... Site web : .....

**Adresse de votre société ou de votre représentant en Algérie (si vous en avez un) :**

.....  
.....

Tél. .... Fax. ....

E-mail. ....

**Secteurs d'activité : (cochez une seule case)**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Equipements industriels et outillage | <input type="checkbox"/> Gros œuvre du Bâtiment et des Travaux Publics                     |
| <input type="checkbox"/> Matériaux de construction            | <input type="checkbox"/> Second œuvre du Bâtiment  |
| <input type="checkbox"/> Matériel de sécurité                 | <input type="checkbox"/> Constructeur de briqueteries                                      |
| <input type="checkbox"/> Services liés au BTP                 | <input type="checkbox"/> Presse, enseignement, services, organisations<br>professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Ingénierie                           | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : .....  |
| <input type="checkbox"/> Maintenance Industrielle             |  |

**Texte à insérer dans le catalogue :**

**50 mots maximum, à envoyer de préférence par mail à :**

[graziella.figarella@paca.cci.fr](mailto:graziella.figarella@paca.cci.fr)

## Conditions générales de vente SALONS

### **ARTICLE 1 - Clause générale**

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement jointes au contrat de participation. En conséquence, la signature du contrat de participation par l'exposant ou l'un de ses préposés implique l'adhésion entière et sans réserve de celui-ci à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document qui ne revêt aucun caractère contractuel, tel que les prospectus, les catalogues pouvant être émis par la CCIR.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation expresse et écrite de la CCIR, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'exposant sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCIR, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### **ARTICLE 2 - Formation du contrat**

La demande d'attribution de stand présentée par l'exposant ne sera considérée comme acceptée définitivement par la CCIR qu'après d'une part acceptation écrite de sa part et d'autre part, versement de l'acompte prévu par l'article 3 de la présente convention.

### **ARTICLE 3 - Inscription et Attribution des stands**

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte.

Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du chèque ou du virement au crédit de la CCIR.

**Si la demande de participation excède l'offre de stands et d'angles disponibles, la priorité sera donnée à l'exposant, par ordre d'arrivée du contrat de participation.** Aucune inscription (à ce salon) ne sera validée si l'exposant n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux expositions antérieures.

### **ARTICLE 4 - Installation**

La surface minimum des stands mise en location est de 12m<sup>2</sup>.

La CCIR s'engage à mettre à la disposition de l'exposant son stand 48 heures avant l'ouverture officielle de la manifestation. Les stands ne devront être vidés sous aucun prétexte, même en partie, avant la clôture officielle de la manifestation.

Il est formellement interdit à l'exposant de procéder directement à des installations électriques ; un électricien est mis à sa disposition pour tout branchement ou modification à sa demande. Toute la surface au sol des stands est couverte de moquette, les cloisons des stands sont réalisées en ossature aluminium avec remplissage de contreplaqué.

L'exposant est tenu de communiquer à la CCIR la liste de son personnel affecté à la manifestation économique afin de leur délivrer des badges pour identification.

### **ARTICLE 5 - Etat du stand**

L'exposant prendra le stand dans l'état où il se trouve lors de son entrée en jouissance sans pouvoir n'exercer de recours contre la CCIR pour quelque cause que ce soit.

### **ARTICLE 6 - Prix. Conditions de paiement**

Le prix est stipulé de manière ferme et définitive, pour un montant toutes taxes comprises, et sera exigible selon les modalités suivantes : 50 % à la signature du contrat de participation.

Le solde à réception de facture (30 jours avant l'ouverture du salon).

Tout règlement non reçu à ces dates, donne le droit à la CCIR de disposer de la surface réservée.

### **ARTICLE 7 - Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de retard**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, à compter du lendemain suivant la date d'échéance, une indemnité égale au taux d'intérêt appliqué par la BCE en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément aux articles 8 I et 9 du décret d'application n°2013-259 en date du 29 mars 2013.

### **ARTICLE 8 - Annulation**

#### **8.1 Annulation par l'exposant**

L'exposant peut annuler sa participation sous certaines conditions :

- moins de 60 jours avant la manifestation : la totalité du paiement restera due à la CCIR quel que soit la cause d'annulation,
- plus de 60 jours avant la manifestation : la CCIR conservera uniquement le montant de l'acompte versé par l'exposant.

L'annulation de la participation à la manifestation devra faire l'objet d'une lettre envoyée avec accusé de réception par l'exposant.

#### **8.2 Annulation par la CCIR**

La CCIR se réserve le droit d'annuler la manifestation pour quelque raison que ce soit y compris en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne soit due.

La CCIR ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations (au titre de la convention), si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure présentant les caractéristiques, définies par la jurisprudence, que sont l'imprévisibilité, l'extériorité et l'irrésistibilité tel que les tremblements de terre, les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, les actes de terrorisme, toute modification dans la réglementation internationale des produits constituant un obstacle à l'exécution des présentes conditions générales de vente.

Ces cas de force majeure susvisés suspendent de plein droit les obligations de la CCIR relatives à ces conditions générales de vente et la dégagent de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter à l'exposant ou aux tiers.

Lors d'un tel événement, la CCIR doit en avertir l'exposant.

### **ARTICLE 9 - Responsabilité Assurance**

L'exposant fera garantir les risques de dommages à l'encontre de tiers survenus au sein du stand du fait de ses activités de sorte que la CCIR ne puisse en aucun cas être inquiétée à l'occasion de tels dommages de toute nature ou litiges qui surviendraient, notamment les risques d'incendie, d'explosion, de dommage d'ordre électrique, de dégâts des eaux, de bris de glace et contre les recours des tiers résultant de son occupation.

L'exposant devra, de plus, garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés au stand, installations et aménagements résultant de son fait ou de celui de ses préposés, pendant le temps qu'il en aura la jouissance.

L'exposant sera personnellement responsable, des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses préposés.

L'exposant devra fournir les attestations d'assurances correspondantes à la CCIR au moment de la mise à disposition du stand.

La CCIR décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement de la manifestation et portant un préjudice quelconque à l'exposant notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant à ces dernières.

### **ARTICLE 10 - Confidentialité**

Les études et documents remis ou envoyés par la CCIR demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers, sous quelque motif que ce soit, par l'acheteur ou le bénéficiaire de la prestation.

### **ARTICLE 11 - Fournisseurs**

L'exposant pourra recourir aux services de transitaires proposés par la CCIR. Pour les aménagements complémentaires de leurs stands individuels pré-équipés, l'exposant pourra faire appel aux services du prestataire recommandé par la CCIR pour l'agencement général de l'exposition et des stands équipés.

La CCIR décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'exposant par d'autres fournisseurs. La CCIR ne pourra être tenue pour responsable des retards, des erreurs, des détériorations ou des vols survenus du fait de ces fournisseurs.

### **ARTICLE 12 - Litiges**

Tout litige relatif à la présente vente ou prestation, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, relèvera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Marseille.